

Délibérations du 30 juin 2017

OBJET : Elections sénatoriales – Elections des délégués titulaires et suppléants

Vu le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu l'arrêté préfectoral n°2017-1354 du 20 juin 2017,
Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés et les deux membres les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mr LUTGEN Albert, DIDIER Jean-Paul, Mr THIERCY Fabrice, Mme LEONARD Audrey.
La présidence du bureau est assurée par le Maire, Mr FORGET Luc.
Le secrétaire désigné est Mme LEONARD Audrey.
Mr le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués et des suppléants en vue des élections sénatoriales.

Les candidatures enregistrées au poste de délégué titulaire sont :

Mr Luc FORGET

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 7
bulletins blancs ou nuls : 0
suffrages exprimés : 7
majorité absolue : 4

Ont obtenu :

Mr Luc FORGET : 7 voix

Ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de délégué titulaire Mr Luc FORGET

Les candidatures enregistrées au poste de suppléants sont :

Mr Jean-Louis HUMBLET

Mr Marc MAYLIN Marc

Mr Fabrice THIERCY

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 7
bulletins blancs ou nuls : 0
suffrages exprimés : 7
majorité absolue : 4

Ont obtenu :

Mr Jean-Louis HUMBLET : 7 voix

Mr Marc MAYLIN : 7 voix

Mr Fabrice THIERCY : 7 voix

Ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants Mr Jean-Louis HUMBLET, Mr Marc MAYLIN et Mr Fabrice THIERCY.

OBJET : Devis pour travaux logement communal sis 6, rue de la Mairie

Le Maire expose au Conseil Municipal plusieurs devis pour des travaux dans le logement communal sis 6, rue de la Mairie :

- un devis de l'entreprise ERNSTBERGER pour la pose d'un escalier
- plusieurs devis pour la rénovation de l'installation électrique

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les devis suivants :

- pour la pose d'un escalier : devis de l'entreprise ERNSTBERGER d'un montant de 622.73 € HT
- pour rénovation de l'installation électrique : devis de l'entreprise HIRSCHAUER EGIL d'un montant de 6 235,60 € HT.

OBJET : Pose d'un columbarium au cimetière

Le Maire expose au Conseil Municipal un projet de pose d'un columbarium au cimetière et présente un devis de l'entreprise ERNSTBERGER.

Différentes versions sont proposées dans le devis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, **décide** :

- de choisir la 2^{ème} version qui correspond à un montant de 3 900 € TTC
- que le coût du columbarium sera répercuté sur les personnes y demandant une concession, soit 650 € TTC, en plus du prix de la concession au cimetière.

OBJET : Encaissement chèque SMACL - Accident du travail Mr BEUVIGNON

Le Maire présente au Conseil Municipal un chèque de la SMACL ASSURANCES d'un montant de 257.73€, pour le remboursement des salaires de Mr BEUVIGNON de la période du 06/03/2017 au 10/03/2017 suite à son accident du travail du 03/03/2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise le Maire à encaisser le chèque de la SMACL.

Délibérations du 30 juin 2017

OBJET : Frais de réouverture de compteur d'eau

Afin d'éviter les réouvertures abusives de compteur d'eau sur un même branchement, le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer des frais à l'abonné.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la proposition du Maire d'appliquer des frais de réouverture d'un compteur d'eau au prix de 120 €, à compter du 1^{er} juillet 2017.